



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des personnes âgées

Question écrite n° 8297

## Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le dernier avis du Conseil économique et social relatif à l'impact de l'allongement de la durée de vie sur les systèmes d'aides et de soins qui souligne la nécessité de mettre en place une culture de l'hygiène physique et de la bonne nutrition dans les établissements d'enseignement ainsi que dans les entreprises. En effet, le rapport met en avant que c'est dès le plus jeune âge que se prépare une vieillesse de qualité, notamment par l'information et l'éducation en matière de nutrition et d'exercice physique. Il souhaite connaître son sentiment sur ces recommandations.

## Texte de la réponse

Le Programme national nutrition santé (PNNS), qui a été lancé en 2001 par le ministère chargé de la santé, vise à faire évoluer en profondeur les comportements individuels mais aussi les comportements des professionnels de l'alimentation, de l'éducation et de la santé. Ce programme répond donc aux recommandations du Conseil économique et social. Son objectif général est d'améliorer l'état de santé de la population en agissant sur le déterminant majeur que représente la nutrition et de promouvoir la pratique de l'activité physique quotidienne (l'équivalent d'au moins une demi-heure d'activité physique d'intensité modérée, au moins cinq fois par semaine). Ce programme prévoit des actions et des mesures permettant, en améliorant l'état nutritionnel de la population vivant en France, de réduire les risques de maladies, d'optimiser l'état de santé et la qualité de vie, à tous les âges de la vie, tout en respectant la liberté et le plaisir de manger. En 2006, le PNNS 2 a été lancé en reprenant les objectifs et en s'appuyant sur les acquis du PNNS 1. Il est principalement axé sur la prévention primaire mais aussi sur le dépistage et la prise en charge précoce des dégradations de l'état nutritionnel, notamment au sein des établissements de santé. Il se décline selon quatre axes d'action : prévention nutritionnelle, dépistage et prise en charge précoce des troubles nutritionnels, mesures concernant des populations spécifiques, mesures particulières. Dans le cadre du PNNS et afin de veiller à l'information et à l'éducation du public, ont été développés des outils parmi lesquels figurent les guides alimentaires destinés au grand public, à des populations spécifiques comme les enfants, les adolescents, les femmes enceintes et les personnes âgées ainsi que des livrets d'accompagnement destinés aux professionnels de santé et des guides pour les aidants et les proches. Il existe également la collection « les synthèses du PNNS » comportant des thèmes comme « activité physique et santé », « hypertension artérielle » et « prévention des fractures liées à l'ostéoporose ». Ces documents peuvent être commandés auprès de l'INPES sur le site [www.mangerbouger.fr](http://www.mangerbouger.fr).

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Nesme](#)

**Circonscription :** Saône-et-Loire (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8297

**Rubrique :** Personnes âgées

**Ministère interrogé** : Santé, jeunesse et sports

**Ministère attributaire** : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 23 octobre 2007, page 6479

**Réponse publiée le** : 7 octobre 2008, page 8634